

DIMANCHE 08 MARS 2020

1. CALENDRIER

- Lundi 17 février 08h00 ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
- Vendredi 28 février 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Mercredi 11 mars 14h00 consultation des équipages qualifiés directement pour le championnat de France sénior bateaux courts

2. ÉPREUVES

J18 – distance de course : 6 000 m			16	SF2- PR3-ID	2 rameuses en pointe sans barreur - aviron adapté dont 1 rameuse aviron adapté et 1 rameuse valide
1	J18F2-	2 rameuses en pointe sans barreur	17	SH2- PR3-ID	2 rameurs en pointe sans barreur - aviron adapté dont 1 rameur aviron adapté et 1 rameur valide
2	J18H2-	2 rameurs en pointe sans barreur	18	SF2x PR3-ID	2 rameuses en couple - aviron adapté dont 1 rameuse aviron adapté et 1 guide (femme valide) ou 2 rameuses aviron adapté
3	J18F1x	1 rameuse en couple	19	SH2x PR3-ID	2 rameurs en couple- aviron adapté dont 1 rameur aviron adapté et 1 guide (homme ou femme valide) ou 2 rameurs aviron adapté
4	J18H1x	1 rameur en couple	PARA-AVIRON – distance de course : 6 000 m		
SÉNIOR – distance de course : 6 000 m			20	SF2- PR3	2 rameuses en pointe sans barreur - jambes-tronc-bras dont 1 rameuse handi et 1 guide (femme valide) ou 2 rameuses handi
5	SF2-	2 rameuses en pointe sans barreur	21	SH2- PR3	2 rameurs en pointe sans barreur - jambes-tronc-bras dont 1 rameur handi et 1 guide (homme ou femme valide) ou 2 rameurs handi
6	SH2- PL	2 rameurs en pointe sans barreur poids léger	22	SF1x PR3	1 rameuse en couple jambes-tronc-bras (embarcation libre)
7	SH2-	2 rameurs en pointe sans barreur	23	SH1x PR3	1 rameur en couple jambes-tronc-bras (embarcation libre)
8	SF1x PL	1 rameuse en couple poids léger	PARA-AVIRON et AVIRON ADAPTÉ – distance de course : 4 000 m		
9	SH1x PL	1 rameur en couple poids léger	12	SF1x PR1	1 rameuse en couple - bras-épaules (flotteurs obligatoires)
10	SF1x	1 rameuse en couple	13	SH1x PR1	1 rameur en couple - bras-épaules (flotteurs obligatoires)
11	SH1x	1 rameur en couple	14	SF1x PR2	1 rameuse en couple - tronc-bras (flotteurs facultatifs)
			15	SH1x PR2	1 rameur en couple - tronc-bras (flotteurs facultatifs)

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves des têtes de rivière interrégionales et de la tête de rivière nationale sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs dans les épreuves en deux de pointe sans barreur et en deux de couple.

Engagements

Les engagements aux têtes de rivière interrégionales et de la tête de rivière nationale sont faits sur l'intranet fédéral par les clubs et par les comités départementaux, les ligues ou la FFA dans le cas des mixtes de clubs.

Les engagements de chaque zone sont indépendants.

À la clôture des engagements, ceux-ci sont envoyés par la FFA aux responsables de zone.

Distance de parcours

La distance du parcours contre la montre est de :

- 6 000 mètres pour les épreuves J18 et sénior ;
- 6 000 mètres pour les épreuves en deux sans barreur PR3 et en skiff PR3 ;
- 4 000 mètres pour les épreuves en skiff PR1, PR2 et en 2- et 2x PR3-ID.

Lieux

Une tête de rivière labellisée par la FFA est organisée par chacune des quatre zones :

- Zone Nord-Est : Toul
- Zone Nord-Ouest : Caen
- Zone Sud-Est : Marignane
- Zone Sud-Ouest : Sainte-Livrade

Rameurs poids léger

Lors des têtes de rivière interrégionales et de la tête de rivière nationale, seul le poids individuel est limité.

Il doit être de 73 kg maximum chez les hommes et de 59,5 kg maximum chez les femmes.

Rameurs para-aviron et aviron adapté

Voir le récapitulatif de la réglementation aviron et handicaps en page 40.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

L'ordre des épreuves est à respecter impérativement pour les épreuves J18 et sénior.

Les programmes des têtes de rivière interrégionales et de la tête de rivière nationale sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Les résultats sont retournés selon le modèle fourni par la FFA.

Les organisateurs des têtes de rivière interrégionales et nationale peuvent ajouter des épreuves supplémentaires : bateaux longs, autres catégories d'âge.

5. TÊTE DE RIVIÈRE NATIONALE

La tête de rivière de Caen est le support de la tête de rivière nationale.

La tête de rivière nationale est obligatoire pour les équipages sénior en recherche d'une sélection dans les collectifs nationaux. L'engagement est libre.

À l'issue de la tête de rivière nationale, la DTN déterminera une liste de 14 équipages maximum directement qualifiés pour le championnat de France sénior bateaux courts.

6. CONTACT

- | | | |
|---------------------|---------------------------------|--|
| • Zone Nord-Est : | Coordonnateur : Arnaud TIXIER | Référents techniques : Marion JULLIEN, Frédéric DOUCET |
| • Zone Nord-Ouest : | Coordonnateur : Jacky BLOQUET | Référent technique : Alexandre HUSS |
| • Zone Sud-Est : | Coordonnateur : Vincent BUSSER | Référent technique : Pascal MOREL |
| • Zone Sud-Ouest : | Coordonnateur : Germain PONTOIS | Référent technique : Michel COLARD |

La thématique «aviron et handicaps» regroupe le para-aviron (handicap physique et visuel), l'aviron adapté (handicap mental et psychique) et l'aviron partagé (équipage mixte handicap et valide).

1. ABRÉVIATIONS

- PR1 : para-aviron (para-rowing) bras et épaules ;
- PR2 : para-aviron (para-rowing) tronc et bras ;
- PR3 : para-aviron (para-rowing) jambes, tronc et bras ;
- PD : handicap physique (Physical Disability) ;
- VI : handicap visuel (Visual Impairment) ;
- ID : handicap mental (Intellectual Disability).

2. CLASSIFICATIONS»

Tous les rameurs souhaitant participer à des épreuves nationales doivent avoir été classifiés au préalable selon les procédures suivantes :

Para-aviron

Une session de classification a lieu 4 fois par an, la veille :

- Des championnats de France d'aviron indoor ;
- Des championnats interrégionaux bateaux courts para-aviron et critérium aviron adapté, dans chacune des zones ;
- Du critérium national para-aviron et aviron adapté ;
- Des championnats de France d'aviron de mer.

Il faut prendre rendez-vous au minimum 15 jours avant l'événement.

Un dossier médical doit être fourni au préalable au classificateur médical.

Aucune classification ne sera possible sans dossier médical.

Pour les handicaps visuels, une visite chez un ophtalmologue doit être effectuée avant la classification (document fourni par la FFA sur demande).

Un guide de classification est téléchargeable sur le site internet de la FFA.

Aviron adapté

Envoyer une copie de l'attestation MDPH et de l'attestation de l'établissement d'accueil (IME, ESAT, foyer de vie, ...).

Pour tous renseignements et prise de rendez vous :

handicaps@ffaviron.fr ou 01 45 14 26 61

3. ÉQUIPEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Les flotteurs sont obligatoires pour les rameurs PR1. Ils sont facultatifs pour les autres catégories.

Les sièges/assises sont fixes pour les rameurs PR1 et PR2.

Une sangle au niveau du tronc est obligatoire pour la sécurité pour les rameurs PR1. Cette sangle doit être fixée des deux cotés du dossier. S'il y a deux sangles, elles doivent être positionnées dans le même sens pour une ouverture plus rapide.

Les coques utilisées par les rameurs PR1 et PR2 sont des bateaux para-aviron, type canoë, homologués par la FISA (Swift, Wintech, Filippi, Empacher). Celles utilisées par les rameurs PR3 sont des coques standard.

4. COMPÉTITIONS

Au niveau national, pour permettre à un plus grand nombre de personnes en situation de handicap de participer, les 4+ PR3 doivent être composés d'au moins une femme.

Le barreur des 4+ PR3 et 4Yx/+ PR3-ID peut être un homme ou une femme. Le poids minimum est de 55 kg.

La pratique en couple PR3 (1x ou 2x) est réservée aux rameurs justifiant d'une perte de 20 points sur un membre. Ils doivent être classifiés « pointe et couple ». Cette règle s'applique uniquement pour les épreuves des championnats interrégionaux et du championnat de France bateaux courts.

Déficient visuel : dans un équipage, il ne peut pas y avoir plus de 50% de PR3-VI.

Distances de courses

Tête de rivière :

- 6 000 m pour les PR3 ;
- 4 000 m pour les PR1, PR2 et PR3-ID ;

Course en ligne : 2 000 m pour tous ;

Sprints : 500 m pour tous.

Temps handicaps

Les épreuves en 1x PR1, 1x PR2 et 1x PR3 du critérium para-aviron regroupent dans une même course des rameurs et des rameuses.

Pour compenser les différences de temps de parcours de ces deux catégories, les départs sont décalés en utilisant des temps handicaps.

Les temps handicaps seront indiqués dans le programme de la compétition concernée.

5. TEMPS DE RÉFÉRENCE SUR 2 000 M :

Les temps de référence servant à la qualification au championnat de France bateaux courts para-aviron et au critérium national aviron adapté sont les suivants :

• SH1x PR1 :	9'07	• SF1x PR1 :	10'07
• SH1x PR2 :	8'23	• SF1x PR2 :	9'19
• SH1x PR3 :	7'27	• SF1x PR3 :	8'03
• SH2- PR3 :	7'06	• SF2- PR3 :	7'34
• SH1x PR3-ID :	8'11	• SF1x PR3-ID :	8'51
• SH2- PR3-ID :	7'50	• SF2- PR3-ID :	8'22
• SM2x PR2 :	8'03	• SM2x PR3 :	7'24